



République de Côte d'Ivoire

-----  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



Banque Africaine de Développement

-----  
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

-----  
PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES POUR  
UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE –  
PHASE I (PACA-CI)

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE  
L'ELABORATION DU MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION  
ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMPTABLE**

**Financement** : Fonds Africain de Développement / Banque Africaine de Développement

**N° du Programme** : P-CI-KF0-004

**N° du Prêt** : 2100150042843

1. La République de Côte d'Ivoire a bénéficié d'un appui institutionnel du Groupe de la Banque Africaine de Développement à travers un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) d'un montant de 10 millions d'Unités de Compte pour mettre en œuvre le **« Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation structurelle de l'Economie Ivoirienne en abrégé « PACA-CI », Phase 1**. Le « PACA-CI » bénéficie aussi d'une contrepartie nationale d'un montant de 1,9 millions d'Unités de Compte. La mise en œuvre du PACA-CI est prévue sur une période de 36 mois.

2. L'objectif global du PACA-CI est d'aider la Côte d'Ivoire à améliorer le climat des affaires pour le rendre plus attractif en vue d'accroître les investissements pour la transformation structurelle de son économie. Il est structuré en trois composantes, à savoir : *Composante 1* : Appui à la compétitivité du secteur privé ; *Composante 2* : Accès aux marchés nationaux et d'exportation ; et *Composante 3* : Gestion du programme.

3. De façon spécifique, le PACA-CI vise à renforcer les mécanismes d'appui à la compétitivité du secteur privé et améliorer l'accès au marché national et d'exportation à travers : (i) la digitalisation de l'économie ; (ii) la mise en place des mécanismes d'attraction des investissements et l'inclusion financière numérique ; (iii) l'accès au financement pour le développement d'activités à valeur ajoutée ; (iv) l'amélioration des dispositifs d'appui industriels ; (v) la facilitation de l'accès aux marchés nationaux et d'exportation ; (vi) une meilleure insertion à l'économie des PME et des populations rurales ; (vii) la levée des obstacles au développement de l'entrepreneuriat des femmes et à la formalisation de leurs activités économiques ; (viii) la transition écologique vers une économie verte.

4. Le programme s'exécute sur une période de trois (3) ans allant de janvier 2022 à décembre 2024 et s'étendra sur l'ensemble du territoire national.

5. Pour permettre la mise en œuvre de ce programme, le Ministère de l'Economie et des Finances a pris l'Arrêté n°0182 du 10 Mai 2022 portant création et organisation du cadre institutionnel de gestion du PACA-CI. Ce cadre comporte des organes dont certains des membres sont recrutés par appel à candidature.

6. Afin de garantir une bonne exécution du PACA-CI, il est envisagé de recruter à court terme un Consultant individuel chargé de l'élaboration du manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable dudit programme.

7. L'objectif général visé à travers l'élaboration du manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable est de mettre en place un cadre adéquat pour une gestion transparente du PACA-CI.

8. De façon spécifique, il s'agit de : (i) définir l'ensemble des règles et des procédures à suivre pour la gestion efficace et efficiente du programme ; (ii) formaliser l'ensemble des opérations du programme ; (iii) identifier tous les acteurs intervenant dans le programme, leurs rôles et leurs responsabilités ; (iv) mettre en exergue les procédures de la Banque Africaine de Développement (BAD) et celles de la Côte d'Ivoire ; et (v) former le personnel du programme à l'appropriation du manuel.

9. La réalisation de la mission du Consultant se fera en deux grandes phases : (i) la recherche documentaire et l'élaboration du manuel de procédures ; et (ii) la validation du manuel.

10. La sélection du Consultant se fera conformément au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), édition octobre 2015 » disponible sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. Il s'agira de la sélection d'un Consultant sur la base d'une liste restreinte d'au moins 3 consultants, constituée après publication d'un avis à manifestation d'intérêt (AMI), et à travers l'utilisation de la Méthode de Sélection de Consultants Individuels.

11. Le contrat du Consultant sera conclu pour une durée de deux (02) mois maximum à compter de la date de signature de l'ordre de service de démarrage. Ce délai comprend la rédaction du manuel de procédures et la restitution au cours d'un atelier de validation.

12. Les candidats seront évalués sur la base des critères présentés dans le tableau ci-après:

N°	Critères	Base de notation
<b>I</b>	<b>Qualification et expérience du Consultant</b>	<b>/20</b>
1.1	Qualification d'ordre général (au moins BAC+4 en gestion administrative, économique et financière, en sciences de gestion ou équivalent)	/10
1.2	Expérience professionnelle d'ordre général (au moins 5 années d'expérience) 7 ans d'expérience et plus = 10 points De 5 ans à 7 ans d'expérience = 7 points Moins de 5 ans = 0 point	/10
<b>II</b>	<b>Expérience du consultant pertinente pour la mission</b>	<b>/70</b>
2.1	Expériences dans la rédaction de manuels de procédures (5 points par mission de préparation de manuel de procédures, avec un maximum de point pour 5 missions)	/25
2.2	Expériences dans la rédaction de manuels de procédures des projets cofinancés par les BMD (5 points par mission, avec un maximum de point pour 5 missions)	/25
2.3	Expérience en cabinet d'expertise comptable, dans la pratique des règles et procédures de gestion financière de la BAD ou celles de la Côte d'Ivoire et la pratique des règles et procédures d'acquisition de la BAD ou celles de la Côte d'Ivoire d'au moins 5 ans 7 ans d'expérience et plus = 20 points De 5 ans à 7 ans d'expérience = 15 points Moins de 5 ans = 0 point	/20
<b>III</b>	<b>Pratique de la langue française et conduite de formations à l'utilisation de manuel de procédures</b> (5 points si pratique de la langue française et 5 points si au moins un atelier de formation à l'utilisation de manuel de procédures conduit)	<b>/10</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>

13. La note technique minimum de qualification (Nt) requise est de **70 points**. Le Candidat classé premier sera invité à soumettre une proposition financière et à négocier le marché.

14. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires notamment les termes de référence pour le poste à l'adresse mentionnées ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h00 à 16h30 (GMT), du lundi au vendredi.

15. Les expressions d'intérêt, rédigées en français, doivent porter expressément la mention « **Candidature\_ ÉLABORATION DU MANUEL DE PROCÉDURES\_PACA-CI 2022** » et être déposées sous pli fermé ou par courriel, au plus tard le **10 octobre 2022 à 15h00mn**, à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la Cellule de Coordination du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF), Abidjan-Plateau, Immeuble JECEDA, entrée F, 2<sup>e</sup> étage, Porte 2 (ou F22), Email : [mougofred@gmail.com](mailto:mougofred@gmail.com) , Cc : [adjevdpaul@yahoo.fr](mailto:adjevdpaul@yahoo.fr).**